

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANPIHM, SON DEROULEMENT

L'Assemblée Générale est ouverte à 10 h 30 par le président Vincent Assante et délibère à la majorité des présents, pouvoirs inclus.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE JUIN 2006

Le Procès Verbal est approuvé.

RAPPORT D'ACTIVITE 2005-2006

Le président Vincent ASSANTE commente le rapport moral et d'orientation adressé à chaque adhérent.

«Depuis 7 ans, la situation a évolué au sein de l'ANPIHM qui a su négocier au mieux le virage du redressement. Celui-ci est passé par la fermeture obligée des services de transport, la plupart étant repris dans des conditions variables, voire discutables par les pouvoirs publics (Lourdes, Bordeaux, Pamiers, Toulouse).

L'ANPIHM a également été contrainte par nécessité financière de fermer le siège de Bordeaux, après avoir fermé le service fichier de Limoges et l'unité de récupération des Vosges trois ans auparavant, et ces derniers mois l'unité de récupération de Mazamet ainsi que le centre de vacances de Castres, après avoir tout tenté pour les conserver au sein de l'ANPIHM.

Toutefois le recentrage des activités de l'ANPIHM lui a permis de retrouver une **légitimité** et un **dynamisme** dans le secteur de l'habitat social pour personnes en situations de handicap. Ce concept de petites unités en habitat social dans des conditions d'accès abordables a débouché sur les résidences en région parisienne et en Bretagne, tandis que l'émergence de projets à Paris, en Bourgogne, dans le Gard, dans les Pyrénées orientales, dans l'Hérault, en Ille et Vilaine et en Charente devrait pouvoir compléter en termes de dispositifs les foyers que l'association gère déjà.

Parallèlement à ces responsabilités croissantes d'association gestionnaire, l'ANPIHM a montré sa différence dans la pédagogie développée autour de la critique de la Loi 2005-102 et de certains de ses nombreux non-dits en matière d'accessibilité, d'emploi, de ressources, ou comme la situation dramatique et insupportable réservée aux personnes ayant besoin d'une aide conséquente à domicile, sans même parler de la situation faite aux aidants-familiaux.

Force est de reconnaître qu'en la matière, **l'ANPIHM a été précurseur**. Ses analyses sont souvent reprises tout ou partie par de nombreuses autres associations, et non des moindres. A ce titre, il faut souligner le succès du stand ANPIHM au salon Autonomic. 1 800 plaquettes ont été diffusées et un nombre impressionnant de personnes en situations de handicap et de professionnels sont venus nous consulter, les affiches décorant le stand appelant une foule de questions. Cette opération n'a toutefois pas été anodine sur un plan budgétaire et ne pourra être systématiquement reconduite. »

La réflexion actuelle engagée par le Bureau porte sur une diffusion des idées et analyses de

l'ANPIHM via Internet, ce vecteur n'étant pas encore suffisamment utilisé.

Le Président pointe d'autres problèmes : vieillissement des adhérents, comment attirer les jeunes générations de personnes en situations de handicap ? quels messages construire ?, quels moyens dégager pour les délégations ?

Le Président fixe un objectif à 2 ans pour avancer sur tous ces points.

RESOLUTIONS :

1 – Approbation du PV de l'AG du 11 juin 2005

Le PV est adopté à l'unanimité

2 – Approbation du Rapport moral

Le rapport moral est adopté.

3 – Approbation du Rapport financier

Le rapport financier est adopté.

4 – Approbation du Rapport du commissaire aux comptes

En l'absence du commissaire aux comptes excusé, Le Trésorier, Jean HILD donne lecture à l'AG des conclusions du commissaire aux comptes.

5 – Affectation du résultat

L'affectation du résultat proposée par le Trésorier est adoptée à l'unanimité des présents (pouvoirs inclus)

6 – Mandat de gestion générale donné au Bureau et au Directeur Général

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale à l'unanimité des présents (pouvoirs inclus) :

- Donne mandat aux membres du Bureau et au Directeur général pour négocier, signer et contracter, ensemble ou séparément tout emprunt nécessaire au fonctionnement de l'association
- Donne mandat aux membres du Bureau et au Directeur général pour élaborer, négocier et signer, ensemble ou séparément tout acte administratif ou convention nécessaires au fonctionnement de l'association
- Dit que le Bureau informera la prochaine Assemblée Générale de l'exécution de la présente délibération

7 – Mandat de saisine en justice donné au Bureau et au Directeur Général

Les articles concernant le cadre bâti de la Loi 2005-102 et les décrets afférents présentent, de l'avis de l'ANPIHM, matière à contestation devant des juridictions.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale à l'unanimité des présents (pouvoirs inclus) :

- Autorise, le Président, les membres du Bureau et le Directeur général à présenter, ensemble ou séparément, au moment le plus opportun, une action en justice, notamment une action auprès du Conseil d'Etat, contre les articles de la Loi 2005-102 et/ou le ou les décrets afférents relatifs au cadre bâti.
- Dit que les dépenses engagées seront supportées par le budget de l'ANPIHM.

7 – Montant des cotisations

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale à l'unanimité des présents (pouvoirs inclus) :

- décide de maintenir le montant des cotisations au niveau de 2005.

8 – Renouvellement du Conseil d'administration

Sont élus :

Vincent ASSANTE

Leila BAUDE

Gérard BAUDE

Claude GUILLAUME

Marie Annick LE BARS

Florence REBOUL

Jean Luc SIMON (coopté en 2005)

Pour mémoire :

Membres du C.A. sortants en 2008 :

André Dessertine, Daniel Delmas, Rachid Merzouk, Jean-Paul Marchais, Jean Hild, Christian François

Membres du C.A. sortants en 2010 :

Henri Reboul, Jean-Pierre Chamard, Jean-Luc Simon, Kader Rouis, Étienne Guille, Reynald Nowak